



**NEWS  
RELEASE**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**CONTACTER:** **Marie Yolène GILLES**  
**PHONE:** (509) 2244-1495 à 1497 /2245-5821  
**FAX:** (509) 2244-4146

---

**DECAPITATION DE CARLOS NERILUS :**

**Le RNDDH enjoint les autorités haïtiennes à mettre fin à la banalisation du droit à la vie des Haïtiens en terre étrangère**

---

Le RNDDH a appris avec consternation la décapitation, le 2 mai 2009, d'un haïtien en **République Dominicaine**. Carlos NERILUS, accusé à tort d'avoir tué un ressortissant dominicain la veille, a été capturé puis décapité.

Le RNDDH note que l'assassinat de Carlos NERILUS s'est produit en pleine rue d'un quartier populeux de **Buenos Aires**, en présence d'une foule nombreuse, massée pour la circonstance et qui, au terme de ce crime macabre, a manifesté sa joie par des applaudissements.

Le RNDDH souligne que cet assassinat ne peut en aucune façon être considéré comme un acte isolé vu que les haïtiens continuent d'être l'objet d'actes de violence les uns plus atroces que les autres tant par des membres de la population que par les autorités dominicaines. Ces crimes connaissent différentes formes : strangulation, lapidation, disparition, décapitation, asphyxie, assassinats par balles, etc. Pour la seule période allant de janvier à avril 2009, au moins dix-sept (17) haïtiens ont été assassinés et sept (7) autres, blessés ou agressés. D'autres actes répréhensibles sont commis à l'encontre des Haïtiens dont des arrestations et rapatriements forcés, dans l'irrespect flagrant du Droit International des Droits de l'Homme.

Parallèlement, l'assassinat crapuleux de Carlos NERILUS intervient à un moment où, plusieurs dirigeants des pays de la Caraïbe tiennent des discours virulents et discriminatoires à l'encontre du peuple haïtien. En

témoignent les propos des premiers ministres respectifs de **Trinidad et Tobago** et de **Saint-Vincent et Grenadines**, lors du 5<sup>ème</sup> Sommet des Amériques tenu dans la capitale de **Trinidad et Tobago** du 17 au 19 avril 2009. Selon ces dirigeants, **Haïti** représente une honte pour la région et un handicap au développement. Cependant, l'Etat haïtien assiste passivement à cette campagne discriminatoire contre le pays et cette inertie légendaire engendre l'aggravation de la situation des haïtiens vivant en terre étrangère.

La décapitation de Carlos NERILUS constitue une violation grave des droits à la vie, à la dignité humaine et à l'intégrité psychique et morale non seulement de la victime mais aussi de toute la nation haïtienne. Cet acte barbare heurte l'article 5, alinéas 1 et 2 de la **Convention Américaine relative aux Droits de l'Homme** et l'article 3 du **Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques** auxquels **Haïti** et la **République Dominicaine** sont parties.

Le RNDDH condamne fermement ces assassinats en série et enjoint les autorités haïtiennes à porter plainte contre la **République Dominicaine** et tous autres Etats qui se sont rendus coupables du non-respect des engagements internationaux et régionaux en matière de protection des droits humains auxquels ils ont adhéré.

Port-au-Prince, le 5 mai 2009

**DECAPITATION DE CARLOS NERILUS : le RNDDH enjoint les autorités haïtiennes à mettre fin à la banalisation du droit à la vie des Haïtiens en terre étrangère**